

## **Procuration**

Le membre ADNV :
(Désigner ici le nom de votre commune ou de votre entreprise)
Donno procuration au mombro ADNIV quivant :
Donne procuration au membre ADNV suivant :
(Désigner ici le nom de la commune ou de l'entreprise bénéficiant de votre procuration)
Pour agir en son nom pour les votes soumis à l'assemblée générale de l'ADNV du 22 juin 2023.
(lieu), le (date).
Signatures
(Votre commune ou entreprise membre)
(

A renvoyer à : contact@adnv.ch ou ADNV, place de la Tannerie 1, 1400 Yverdon jusqu'au 19 juin 2023.





